



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 76

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

| | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Monsieur Laurent GOBET | Monsieur Patrick AUDARD |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Madame Karine HUON-SAVINA | Monsieur Léo LACHAMBRE |
| Monsieur Thierry FALCONNET | Monsieur Nicolas SCHOUTITH | Madame Hana WALIDI-ALAOUI |
| Madame Nathalie KOENDERS | Madame Ludmila MONTEIRO | Monsieur Samuel LONCHAMPT |
| Monsieur Rémi DETANG | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT | Madame Bénédicte PERSON-PICARD |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Madame Kildine BATAILLE | Monsieur Gérard HERRMANN |
| Monsieur Jean-François DODET | Monsieur Christophe AVENA | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET |
| Madame Françoise TENENBAUM | Madame Stéphanie VACHEROT | Monsieur Jean DUBUET |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Marien LOVICH | Monsieur Patrick CHAPUIS |
| Monsieur François DESEILLE | Monsieur Georges MEZUI | Madame Anne PERRIN-LOUVRIER |
| Monsieur Dominique GRIMPRET | Monsieur Massar N'DIAYE | Monsieur Gaston FOUCHERES |
| Madame Danielle JUBAN | Madame Lydie PFANDER-MENY | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD | Monsieur Jean-François COURGEY | Monsieur Jean-Marc RETY |
| Madame Claire TOMASELLI | Monsieur Emmanuel BICHOT | Monsieur Jean-marc GONÇALVES |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU | Madame Caroline JACQUEMARD | Monsieur Didier RELOT |
| Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Monsieur Stéphane CHEVALIER | Monsieur Patrick BAUDEMONT |
| Madame Christine MARTIN | Madame Céline RENAUD | Madame Monique BAYARD |
| Monsieur Antoine HOAREAU | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT | Madame Catherine GOZZI |
| Monsieur Nicolas BOURNY | Monsieur Bruno DAVID | Monsieur Philippe SCHMITT |
| Madame Nadjoud BELHADEF | Madame Laurence GERBET | Madame Isabelle PASTEUR |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Madame Claire VUILLEMIN | Monsieur Philippe BELLEVILLE |
| Madame Brigitte POPARD | Madame Stéphanie MODDE | Monsieur Adrien GUENE |
| Madame Océane GODARD | Monsieur Olivier MULLER | Madame Noëlle CABBILLARD |
| Monsieur Denis HAMEAU | Monsieur Patrice CHATEAU | Monsieur Cyril GAUCHER |
| Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM | Monsieur David HAEGY | Monsieur Stéphane WOYNAROSKI |
| | Monsieur Lionel SANCHEZ | |

Membres absents :

| | |
|---------------------------|---|
| Madame Catherine VICTOR | Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY |
| Monsieur Frédéric GOULIER | Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT |
| | Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN |
| | Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS |
| | Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA |
| | Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT |
| | Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET |
| | Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Monsieur Adrien GUENE |

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Reconquête de l'habitat privé - Programme d'Intérêt Général (P.I.G) métropolitain 2018-2023 - Avenant n°1 portant sur la prolongation d'une année (2024)

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte labellisé Cit'ergie (European Energy Award), Dijon métropole s'est engagée dans l'exercice de ses différentes compétences en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique.

Au titre de sa politique de l'Habitat, la Métropole entend accompagner la mutation du parc d'habitation aux standards d'habitabilité, de confort notamment pour les personnes en perte d'autonomie, de qualité environnementale et de sobriété énergétique, dans le neuf comme dans l'existant.

Sa stratégie d'amélioration thermique vise en particulier les logements privés qui représentent 78% des résidences principales de son territoire et qui se répartissent à hauteur de 32 % en habitat individuel et de 68 % en habitat collectif.

Dijon métropole s'est à ce titre dotée d'un service dédié, « Rénovéco », dont les missions s'articulent autour de deux axes principaux :

- d'une part, informer, conseiller et accompagner les maîtres d'ouvrage dans la définition puis la concrétisation de leurs travaux, en maison individuelle comme en copropriété ; avec un objectif-socle, celui de viser la rénovation la plus performante tant énergétique qu'en matière d'adaptation, en adéquation avec les besoins et moyens des porteurs de projet ;
- d'autre part, mobiliser l'ensemble de la chaîne des acteurs et professionnels dans l'évolution de leurs offres de service afin de répondre quantitativement et qualitativement à la dynamique des projets.

Afin de simplifier et fluidifier les démarches pour les usagers, Dijon métropole a mis en place son Espace Conseil agréé France Rénov' qui propose une prise en charge différenciée et adaptée aux projets (efficacité énergétique, rénovation lourde, adaptation du logement pour le maintien à domicile, ...) pour les différents profils de maîtres d'ouvrage (propriétaires-occupants ou bailleurs).

Depuis sa mise en place, le nombre de contacts a progressé régulièrement et de manière significative : 1 570 contacts en 2020, 1 975 en 2021 soit une augmentation de 20 % et 2 635 en 2022, soit une hausse 25 %.

D'un point de vue opérationnel, Dijon métropole est à l'initiative d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) qui recouvre l'ensemble des 23 communes-membres. Après appel d'offres, l'opérateur Soliha a été chargé de la coordination du dispositif dans le cadre d'un marché public 2021-2024.

Le PIG arrivant à échéance le 31 décembre 2023, il est proposé de prolonger le programme pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2024. Cette prorogation, dont le principe a été accepté par l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), permettrait d'une part, une adéquation avec la période de contractualisation de gestion des aides à la pierre et d'autre part, avec la durée du marché passé avec l'opérateur du PIG.

Cet avenant 2024 assurerait également une transition nécessaire dans l'attente des précisions de l'Anah concernant le cahier des charges de « Mon Accompagnateur Rénov' » qui devra être pris en compte dans le futur marché lié à la prestation de suivi-animation du PIG métropolitain 2025 - 2030.

Ainsi, pour 2024, les dispositions du PIG métropolitain porterait sur l'accompagnement de près de 400 projets (dossiers individuels) pour un montant de financement de l'Anah de l'ordre de 207 000 €, représentant environ 80% de la dépense d'ingénierie de Dijon métropole.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver l'avenant n°1 de prolongation du PIG métropolitain « Reconquête du parc privé » portant sur l'année 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à y apporter le cas échéant, après le conseil d'administration de l'Anah, les modifications nécessaires ne remettant pas en cause son économie générale ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 82

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN